

attache à une œuvre déterminée telle ou telle application de ces satisfactions surabondantes et elle invite ses enfants à profiter de cette admirable compensation pour expier ainsi, à bien meilleur compte, les peines qu'il faudrait sans cela subir rigoureusement et intégralement en ce monde ou en l'autre.

3° L'indulgence n'est pas seulement la rémission des peines canoniques ou pénitentielles d'autrefois ; elle est la rémission des peines temporelles elles-mêmes qu'il nous reste ordinairement à subir au sortir du saint tribunal en raison de l'imperfection de notre contrition. "Et cette "rémission qui est faite au for de l'Eglise (*forum Ecclesiæ*) "dit saint Thomas, vaut également au for même de Dieu " (*forum Dei*) où elle retentit : " Tout ce que vous déliez " rez sur la terre sera délié dans le ciel."

4° L'indulgence n'est pas une remise purement gratuite, ce n'est pas un don ou condonation d'absolue libéralité ; c'est, dit saint Thomas, une compensation proprement dite mise à la portée de notre indigence, de notre faiblesse et quelquefois de notre indifférence. En échange et en retour de l'œuvre plus ou moins pénible, laborieuse, afflictive que nous aurons accomplie, l'Eglise nous accordera telle ou telle application des satisfactions des saints et cette application servira merveilleusement à l'acquittement de nos innombrables dettes.

A ce résumé des articles précédents, j'ajoute un exposé succinct des principales conditions exigées pour le gain des indulgences.

CONDITIONS POUR GAGNER LES INDULGENCES.

Il faut, premièrement en avoir l'intention. En conséquence, celui qui ferait une œuvre à laquelle est attachée une indulgence *spéciale*, ignorant complètement cette circonstance particulière ou n'ayant jamais pensé à profiter de cet avantage, celui-là ne gagnerait pas cette indulgence. Toutefois une intention générale de gagner les indulgences accordées par l'Eglise à des prières et à des œuvres *ordinaires* suffit pour gagner ces indulgences. Telle est l'opinion de la plupart des théologiens.

Mais, comme il existe deux intentions, l'une actuelle et l'autre virtuelle, laquelle faut-il avoir ? A cette question je réponds : l'intention actuelle de gagner une indulgence